

COMMUNE D'ANGLARS-NOZAC

Conseil Municipal Réunion du 28 janvier 2016 à 20h30

Présents : Pascal Salanié, Serge Bazin, Christiane Verdier, Marie Ayzac, Frédéric David, Nelly Espagnat, Joëlle Montagne, Pierre Vatin, Francine Vielmon

Absents sans procuration : Pascal Pavan, Guillaume Miard

Point 1 :

Création d'un poste d'animateur.

Monsieur le Maire fait part au Conseil que, suite à la dénonciation du contrat avec la MJC concernant les TAP (Temps d'Activités Péri-scolaires) et à la reprise par la mairie de leur gestion à compter du 1^{er} février 2016, il y a lieu de recruter un agent qui assurera cette activité.

Il propose donc de créer un poste d'Animateur pour une durée hebdomadaire de 4h00 (semaines scolaires) à compter du 1^{er} février 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création du poste d'animateur (Catégorie B-Echelon 5) à compter du 1^{er} février 2016 à raison de 4h00 (semaine scolaires) par semaine et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la création de cet emploi et à la nomination de cet agent. Les crédits nécessaires à cet emploi seront inscrits au budget 2016.

VOTE : POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 2 :

Affiliation volontaire du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Grand Quercy au Centre de Gestion.

Monsieur le Maire fait part du courrier du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot en date du 19 octobre 2015. Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Grand Quercy demande à adhérer au Centre de Gestion. En tant que commune adhérente, le Conseil Municipal doit émettre un avis sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette adhésion et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents s'y rapportant.

VOTE : POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 3 :

Tarif cantine adulte.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le tarif cantine adulte est inchangé depuis le 09/12/2011. Il propose de faire évoluer ce tarif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide qu'à compter du 1^{er} février 2016, le montant du repas adulte sera de 5,00 €, et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents s'y rapportant.

VOTE : POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 0

DIVERS :

Location de la salle des fêtes (encaissements de juillet à décembre 2015)

Chapiteau	60,00
Salle des fêtes	580,00
Sous total	640,00
Electricité	372,45
Total	1 012,45